

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

Saint-Étienne-du-Rouvray : des travaux d'intérêt général pour lutter contre le décrochage scolaire

Pascale BERTRAND

4-5 minutes

Les principaux de collège et proviseurs des lycées sont restés studieux. Le Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD) vient de s'achever. Les poignées de mains s'échangent avec Joachim Moyses, maire de Saint-Étienne-du-Rouvray, le représentant de l'État, la police, les éducateurs... Mais pour quatre des principaux de collèges* de la commune et leurs collègues des lycées de Sotteville-lès-Rouen, du Petit et du Grand-Quevilly que fréquentent les jeunes Stéphanois, la séance continue. Dans le prolongement du CSPD qui se tenait le 26 novembre, ils signent une convention avec l'État et la police portant sur [les mesures de responsabilisation](#). Alternative à l'exclusion des élèves, ces mesures visent à lutter contre le décrochage scolaire et la pente glissante qui entraîne bien souvent ces élèves sortis du système éducatif ou presque vers la délinquance et les tribunaux. La sanction sera d'ailleurs effacée du dossier scolaire en fin de cycle.

La porte ou le TIG ?

« *La mesure date de 2011* », explique Édouard Henry, coordonnateur de la prévention, rattaché au service de la

tranquillité publique et de la citoyenneté à Saint-Étienne-du-Rouvray. « *Cela existe à Rouen ou au Petit-Quevilly* », poursuit l'éducateur. Si ce n'est qu'ici, avec l'appui de la Ville, le dispositif a pris une dimension autre.

L'an dernier, au collège Picasso, cinq élèves et une autre cette année, auteurs d'incivilité, se sont vu proposer des travaux d'intérêt général (TIG).

« *Pour certains, cela s'est passé au centre social de La Houssière pour un autre dans un Ehpad* », explique Estelle Mialhe, principale du collège. « *Plutôt que de sanctionner ces élèves par une exclusion temporaire, en les lâchant dans la nature, sans surveillance, ils vont participer à des actions de solidarité, culturelles ou de formation* », explique Estelle Mialhe. La sanction est en fonction du profil de l'élève et de la gravité de ses actes, mais elle ne peut excéder vingt heures. Et de préférence, elle s'applique en dehors des heures de cours. Pour mettre en place cette mesure de responsabilisation, la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray a mobilisé dix de ses services et cinq des plus importantes associations de la commune, club de foot, centre social ou épicerie solidaire. « *Ils nettoient les vestiaires, rangent des stocks, encadrent une activité* », explique Martin Dermien, responsable du service tranquillité publique à Saint-Étienne-du-Rouvray.

« *Selon les cas, la sanction se décide avec l'enseignant directement concerné, le professeur principal, le chef d'établissement, mais surtout avec l'élève et ses parents* », poursuit Estelle Mialhe. Car l'adhésion de tous donne son sens au dispositif de responsabilisation. « *Cela favorise la prise de conscience de l'élève, complète Édouard Henry. On arrive à les raccrocher à l'école avec parfois pas grand-chose. On se rend compte qu'il suffit, pour un, de lui proposer une licence de*

sport.... »

Passé le temps de ces TIG, l'élève continue d'ailleurs d'être suivi en dehors de son établissement par le coordonnateur et sa collègue du point information jeunesse de la commune.

Diplômée de secteur social, elle complète Édouard Henry, éducateur spécialisé. « *On se rend au domicile de l'élève, on peut suivre son évolution, ses motivations.* »

*** Collèges Picasso, Michel, Robespierre et Éluard.**

Journaliste, agence locale de Rouen

p.bertrand@paris-normandie.fr

